

Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Lot

Rodez, le 25 juin 2024

DIMAC

Affaire suivie par : Bénédicte CASANOVA Tél : 05 67 76 53 86

Mél: ia12-dimac-prive1@ac-toulouse.fr

279 rue Pierre-Carrère 12031 RODEZ CEDEX

DECLARATION DE CHANGEMENT OU DE MODIFICATION DE LOCAUX D'UNE ECOLE PRIVÉE DU PREMIER DEGRÉ SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION

Références:

- Code de l'éducation:
 - o L441-l à L442-4
 - o L442-5 à L442-11
 - o L442-13 à L442-20
 - o L914-3
- Loi n° 2018-266 du 13 avril 2018 visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements privés hors contrat.
- Décret n°2018-407 du 29 mai 2018 pris pour l'application de la loi n° 2018-266 du 13 avril 2018 visant à simplifier et mieux encadrer le régime d'ouverture et de contrôle des établissements d'enseignement scolaire privés hors contrat.

La présente note a pour objet de préciser les démarches inhérentes aux modifications ou aux changements de locaux.

Tout changement de local, doit être signalé par le directeur d'école à la D.S.D.E.N et accompagné de l'avis de l'organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC).

En effet, pour tout établissement sous contrat d'association avec l'Etat, le contrat est signé à la fois - par le chef d'établissement ;

- la personne physique ou morale civilement responsable de la gestion de l'établissement, et la personne physique ou morale qui a la jouissance des biens meubles et immeubles de l'établissement. Ces 2 dernières personnes physiques ou morales sont souvent représentées par le président de l'OGEC.

Ces parties doivent être d'accord pour demander une modification du contrat donc un avenant au représentant de l'Etat.



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Lot

Liberté Égalité Fraternité

Pour ce faire, le directeur d'école n'a qu'un seul interlocuteur : la DSDEN de l'Aveyron / Division des moyens et des enseignants du privé.

Cette division doit recevoir le dossier de déclaration de modification de tout établissement d'enseignement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat élaboré par le directeur d'école.

<u>La déclaration de changement de locaux d'un établissement privé</u> (cf. annexe) devra être accompagnée, <u>en 4 exemplaires</u>, des pièces justificatives suivantes :

- la déclaration d'intention,
- la copie lisible de la carte d'identité nationale en cours de validité ou du passeport,
- le cas échéant, l'attestation du dépôt de la demande d'autorisation prévue à l'article L. 111-8 du code de la construction et de l'habitation (essentiellement demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) ou d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée),
- le plan des locaux (avant et après modification) et, le cas échéant, de tout terrain destiné à recevoir les élèves, indiquant, au moins, la dimension de chacune des surfaces et leur destination.

Ces documents seront transmis au maire de la commune dans laquelle l'établissement est situé, au représentant de l'Etat dans le département et au procureur de la République, par la DSDEN.

Si toutefois, le dossier est incomplet, cela sera précisé au demandeur dans l'accusé de réception mentionné à l'article L. 112-3 du Code des relations entre le public et l'administration, ou, à défaut dans un délai au plus égal à cinq jours ouvrés à compter de sa délivrance.

Les délais pour faire opposition ont été unifiés puisque les quatre autorités ont dorénavant trois mois pour s'opposer à l'ouverture de l'établissement (article L.441-1).

Lorsqu'une des quatre autorités forme opposition à l'ouverture de l'établissement, elle en informe sans délai les trois autres autorités compétentes pour former opposition (article L-441-1).

A défaut d'opposition, l'établissement est ouvert à l'expiration d'un délai de trois mois (article L.441-I).

Annexe : Déclaration de modification de locaux



Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Lot

Annexe: DECLARATION DE CHANGEMENT OU DE MODIFICATION DE LOCAUX

Afin de permettre l'examen de votre demande de changement ou de modification* de locaux, je vous remercie de bien vouloir compléter le formulaire suivant et de le retourner à la DSDEN de l'Aveyron – DIME-privé – 279 avenue Pierre Carrère – 12031 RODEZ Cedex 9.

Pièces justificatives devant être jointes au dossier, en 4 exemplaires :

- la déclaration d'intention doit être faite à l'autorité compétente de l'Etat en matière d'éducation, qui la transmet la déclaration au maire de la commune dans laquelle l'établissement est situé, au représentant de l'Etat dans le département et au procureur de la République (article L.441-3-I);
- la copie lisible de la carte d'identité nationale en cours de validité ou du passeport ;
- le cas échéant, l'attestation du dépôt de la demande d'autorisation prévue à l'article L.111-8 du code de la construction et de l'habitation (essentiellement demandes d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) ou d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée) (article D.441-4);
- le **plan des locaux (avant et après modification)** et, le cas échéant, de tout terrain destiné à recevoir les élèves, indiquant, au moins, la dimension de chacune des surfaces et leur destination ;

^{*} Rayer la mention inutile



Direction des services départementaux de l'éducation nationale du les

Déclaration d'intention de changement ou de modification de locaux

L'IÀ-DASEN, le pré	fet, le procureur et le ma	ire disposent d'un délai	de trois mois à compter de ent au Code de l'éducation.	
Identité de la perso	onne physique dirigeant l	'établissement		
	Nom:		Prénom :	
Date de naissance :				
	ves à l'établissement			
	Nom:		RNE:	
Téléphone :		•		
	Adresse actuelle :		Adresse envisagée :	
	CHANGEMENT / DE MO		80-020 N	
Par le présent courr	ier en date du/	/, je soussigné		
	déclare ma volonté de tran	sférer ou de modifier* le	s locaux de l'établissement	
scolaire privé dénon	nmé		à l'adresse	
suivante :				
			Signature	

^{*} Rayer la mention inutile